



# DEMANDE DE DISPENSE DU PRÉLÈVEMENT OBLIGATOIRE SUR LES DIVIDENDES ET REVENUS ASSIMILÉS À PERCEVOIR EN 2019

(personnes physiques résidentes fiscales en France)

## ELECTRICITE DE STRASBOURG - 1964

*Demande à adresser<sup>(1)</sup> à :*  
BNP Paribas Securities Services  
Grands Moulins de Pantin  
Services Coupons Nominatifs  
9, rue du Débarcadère  
93761 PANTIN CEDEX

Je soussigné(e),

M / Mme / Melle (rayer la mention inutile)	Nom	Prénom(s)
Né(e) le	à	
Référence chez BNP Paribas Securities Services	(numéro de compte)	
Téléphone	e-mail	
Demeurant à		
Code Postal	Ville	Pays
Adresse Fiscale		
Code Postal	Ville	Pays

atteste avoir pris connaissance des dispositions de l'article 242 quater du Code Général des Impôts qui énonce les conditions pour bénéficier d'une dispense du prélèvement prévu au I de l'article 117 quater du Code Général des Impôts et demande à être dispensé(e) de ce prélèvement de 12,8% au titre des dividendes et distributions assimilées qui me seront versés en 2019 à raison des actions inscrites sur le compte nominatif pur précité.

A cet effet, j'atteste sur l'honneur, sous ma propre et entière responsabilité, que le revenu fiscal de référence de mon foyer fiscal figurant sur mon avis d'imposition établi au titre des revenus de 2017 est inférieur à :

- 50 000 € (pour les contribuables célibataires, divorcés ou veufs); ou
- 75 000 € (pour les contribuables soumis à une imposition commune).

Je reconnais être informé(e) que cette demande de dispense s'applique de façon irrévocable aux dividendes et distributions assimilées payés en 2019 et que ces revenus restent soumis aux prélèvements sociaux à la source au taux global actuel de 17,2%.

Pour les revenus concernés qui seront perçus en 2019, la demande de dispense doit être impérativement adressée à l'adresse indiquée ci-dessus (voir case « *Demande à adresser à :* ») et reçue au plus tard le 30 novembre 2018 afin de garantir sa prise en compte.

Par ailleurs, j'ai connaissance qu'en cas de demande de dispense du prélèvement alors que je ne satisfais pas la condition tenant au revenu fiscal de référence pour bénéficier d'une telle dispense entraîne l'application d'une amende égale à 10% du montant des prélèvements ayant fait l'objet d'une dispense à tort.

Fait à : .....

Le : .....

Signature : .....

<sup>(1)</sup> Le présent formulaire, ou toute autre instruction y étant relative, doit être adressé à BNP Paribas Securities Services par courrier recommandé avec demande d'avis de réception ou par mail à l'adresse suivante : [paris.bp2s.dispense.acompte@bnpparibas.com](mailto:paris.bp2s.dispense.acompte@bnpparibas.com). Vous pouvez également télécharger votre demande de dispense sur le site internet Planetshares dans votre espace personnel.